

MAIRIE DE VERSONNEX – 01210

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Le jeudi 7 mai 2026 à 18h00

Procès-verbal

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le jeudi 7 mai à dix-huit heures, les membres composant le conseil d'administration du centre communal d'action sociale dûment convoqués, par le Maire président du CCAS, se sont réunis dans les locaux du CCAS, sous la présidence de M. Pierre MADER, président du CCAS.

Étaient présents :

M P. MADER, Mme D. ROTH, M J.L. MOLINARD, Mme M. DUCROS, M J. DUBOUT, M M. AKOUDAD, M P. FOLLY, Mme D. GRUFFAT,
Mme S. DÉTRAZ

Étaient représentés par procuration :

Mme D. LEROEYE par Mme D. ROTH ; Mme J. PETRY par M J.L. MOLINARD

Absents excusés :

Mmes .../...

MM. .../...

Absents non excusés :

Mmes .../...

MM. .../...

Date de la convocation : 30 avril 2026

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Procurations : 2

Votants : 11

Début de séance : 18H00

Secrétaire de séance : M. J.L. MOLINARD

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 7 mai 2026 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 20260307_004 :

Election du Conseil d'Administration du CCAS de Versonnex.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 20260307_005 :

Election du Vice-Président (e) et du Vice-Président (e) délégué (e).

Adoption à l'unanimité.

Arrêté n° 2026_01

Portant nomination des membres du Conseil d'administration du CCAS.

Arrêté n° 2026_02

Délégation des pouvoirs aux Vice-Président (e) et Vice-Président (e) délégué (e).

Arrêté n° 2026_03

Délégation des signatures aux Vice-Président (e) et Vice-Président (e) délégué (e).

Délibération n° 20260309_006 : mise ne place du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS

Le conseil d'administration a pris connaissance du projet du règlement intérieur du Conseil du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Mot d'accueil de la Vice-Présidente Donata Roth :

Remerciements aux nouveaux conseillers et adjoints pour leur élection au sein du CCAS, à tous les bénévoles de la mandature précédente pour leur fidélité et leur choix de poursuivre leur action à nos côtés, au nouveau membre issu du conseil municipal précédent.

Merci de votre confiance, de votre expérience, de votre implication, pour un travail en équipe qui portera de beaux projets et sera riche d'échanges et de résultats.

Quelques rappels :

Le CCAS est une entité à part.

Il a un budget autonome, subventionné par la commune.

Le procès-verbal sera publié sur le site Internet de la mairie.

Il est demandé aux membres du CCAS de respecter la plus grande confidentialité.

Projets du CCAS :

Communication avec les aînés : le contact par courrier ne permettant pas la réactivité, nous allons privilégier le contact par mail.

Pour être en conformité avec les RGPD, nous rajouterons le texte juridique sur le traitement des données personnelles.

Nous allons aussi utiliser en priorité les outils numériques pour inviter les usagers à participer aux activités proposées par le CCAS de Versonnex (site Internet de la commune, journal de Versonnex, panneau Pocket, panneau lumineux ...).

Mise en place d'une nouvelle activité : une balade à pied dans le village est prévue tous les premiers jeudis du mois et animée par Jacques.

Afin d'éviter tout problème, les chiens ne sont pas admis lors de ces balades.

Plan canicule : comme chaque année le plan canicule sera activé à la demande de la Préfecture quand ce sera nécessaire. Une communication sera faite auprès des aînés ; ceux qui ont besoin, devront s'inscrire en mairie.

Sortie Jeunes : Il est envisagé de relancer une sortie pour les jeunes de 10 et 11 ans. On va demander à la responsable du centre de Loisirs Mme Vuez de sonder les jeunes sur les animations qui pourraient les intéresser.

Transport des aînés : l'idée a été émise d'aider les aînés pour leurs déplacements de la vie quotidienne. Il faudra d'abord étudier le cadre juridique dans le quel ce service sera proposé. D'autre part, il faut aussi étudier la solution de covoiturage proposée par MOV'ICI.

Activités intergénérationnelles : réfléchir à des activités à mettre en place durant la Semaine Bleue en octobre.

Points divers :

Voyage du samedi 6 juin 2026 : à ce jour on compte 57 inscrits et 6 accompagnateurs.

La liste définitive sera transmise à l'agence de voyage le 22 mai 2026.

Danielle s'occupera des bouteilles d'eau, des gobelets et des bonbons.

RDV à 7H15 à la mairie ou 7H20 à Bois Chatton.

Repas de Noël : cette année Versonnex reçoit Grilly et Sauverny le samedi 5 décembre 2026. On étudie des propositions de spectacle.

Boulangerie : Donata a repris contact avec la boulangère de Versonnex ; nous allons retravailler avec elle conjointement avec la boulangère de Segny.

Croix-Rouge : Donata et Martine ont assisté à l'Assemblée Générale.

Amicale pour l'animation de l'hôpital local du Pays de Gex : Donata et Martine ont assisté à l'Assemblée Générale.

Agenda : la prochaine commission du conseil d'administration du CCAS aura lieu le mercredi 10 juin 2026 à 18H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Depuis le 1 juillet 2022, la publication électronique des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels des collectivités, CCAS, est devenue la formalité de publicité de droit commun. Les actes doivent être mis en ligne sous un format non modifiable et dans des conditions assurant leur conservation, garantissant leur intégrité et permettant leur téléchargement. Par dérogation, l'article L. 2131-1 du CGCT laisse aux communes de moins de 3 500 habitants le choix entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique de ces actes. Si ces communes n'ont pas délibéré avant le 1 juillet 2022 pour choisir leur mode de publicité, le régime dématérialisé s'applique automatiquement.

Le CCAS remet à chaque administré qui en fait la demande une version papier des délibérations prises en conseil d'administration, en dehors des décisions individuelles (secours).

Fait à Versonnex, le 7 mai 2026.

Le secrétaire de séance



Le président du CCAS

